

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2012

PROCES-VERBAL

L'an deux mille douze, le vingt quatre octobre à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 18 octobre 2012, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Frédéric BERNARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme VINAY Mme DRACOULI Mme AUBIN M. HEDRICH M. LOBJEOIS M. BOUZNADA Mme METZGER M. DUQUESNE Mme COULON M. PASQUIER Mme RODDIER M. MARY Mme MERLIER Mme SKAJENNIKOFF Mme BAS M. LETELLIER M. MARIETTE M. MEHAY M. CARVALHO M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH M. BIHANNIC M. MONNIER Melle EL MASAUDI.

ONT DONNE POUVOIR : M. ALLAOUCHICHE à Mme DRACOULI Mme CHIGNAC à M. PASQUIER M. RABEH à M. BERNARD M. MOREAU à Mme METZGER Melle DOMONT à M. MONNIER Mme DELAROUZÉE à M. BIHANNIC.

EXCUSE : M. DEBUS.

ABSENTS : M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS Mme BERKANI Melle WOELFLÉ Mme PENSIVY Mme XOLIN.

SECRETAIRE : Mme VINAY.

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente neuf.

En préambule, Monsieur le Maire présente Monsieur Ahmed BOUFENARA, nouveau Directeur Général des Services de la Ville de Poissy.

Monsieur le Maire procède ensuite à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, il déclare la séance du Conseil municipal du 24 octobre 2012 ouverte.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des observations à formuler sur les procès-verbaux des séances des 31 mai et 28 juin 2012. Aucune observation n'étant formulée, les procès-verbaux des séances des 31 mai et 28 juin 2012 sont adoptés à l'unanimité.

Un tableau récapitulatif des décisions prises par Monsieur le Maire du 24 septembre 2012 au 16 octobre 2012 en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal (délibérations n° 3 et 4 du 4 avril 2008, n° 3 et 4 du 29 mai 2008, n° 21 du 14 mai 2009 et n° 10 du 27 septembre 2012 - articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales) est joint à la convocation.

Le Maire donne la parole à **M. MONNIER :**

Monsieur le Maire, parmi les décisions que vous avez prises, il y a un certain nombre d'attributions de logements. Avant, le nom des personnes était mentionné. Il ne l'est plus. Je me suis renseigné quand même un peu. Il y a deux choses. D'abord, en tant qu'élus, on doit pouvoir avoir le nom de ces personnes. Donc, je vous demande de bien vouloir nous donner le nom des personnes. Deuxièmement, je suis étonné de voir que le nom des personnes est affiché au rez-de-chaussée de la mairie.

Le Maire :

C'est bien. Vous pouvez aller les voir. Normalement, la loi prévoit de ne pas mentionner le nom des personnes dans les décisions présentées. Je dirais même qu'il n'y a pas obligation de faire figurer les locations à titre exceptionnel. Je les mets volontairement. Comme cela, tout le monde est informé. Vous pouvez tout à fait aller au Secrétariat Général pour demander les noms. Je vous rappelle la logique de ces locations. Elles sont avant tout réservées à des agents municipaux pour des situations particulières ainsi qu'à quelques personnes extérieures qui connaissent aussi des situations particulières, qui sont là à titre précaire.

M. MONNIER :

En bas, dans le panneau d'affichage situé face au Service de l'Etat Civil, les noms sont affichés. On ne les a pas mais ils sont affichés. Il y a quelque chose qui ne va pas. Ou vous les mettez nulle part ou vous nous les donnez.

Le Maire :

On va mettre les initiales en bas mais vous pouvez tout à fait aller les chercher.

M. MONNIER :

OK.

1°/ A 7°/ RAPPORTS D'ACTIVITES 2011 DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX AUXQUELS LA VILLE DE POISSY EST ADHERENTE

Le Maire :

Je vous rappelle qu'il n'y a pas de vote. Il s'agit juste d'une prise en compte. Vous pouvez aussi aller les consulter au Secrétariat Général. J'espère que vous l'avez fait.

1°/ SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES (S.I.V.O.M.)

Il est pris acte du rapport d'activités 2011 du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples.

2°/ SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA DESTRUCTION DES RESIDUS URBAINS (S.I.D.R.U.)

Il est pris acte du rapport d'activités 2011 du Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains.

3°/ SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION (SI.DE.COM)

Il est pris acte du rapport d'activités 2011 du Syndicat Intercommunal pour le Développement de la Communication.

4°/ SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR LA REOUVERTURE DE LA GRANDE CEINTURE (S.M.E.R.G.C.)

Il est pris acte du rapport d'activités 2011 du Syndicat Mixte d'Etudes pour la Réouverture de la Grande Ceinture.

5°/ SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE L'HAUTIL (S.I.A.R.H.)

Il est pris acte du rapport d'activités 2011 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Hautil.

6°/ SYNDICAT D'ENERGIE DES YVELINES (SEY 78)

Il est pris acte du rapport d'activités 2011 du Syndicat d'Energie des Yvelines.

7°/ SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ETABLISSEMENTS POUR HANDICAPES DU VAL DE SEINE (S.I.E.H.V.S.)

Il est pris acte du rapport d'activités 2011 du Syndicat Intercommunal des Etablissements pour Handicapés du Val de Seine.

8°/ MODALITES DE RECOURS ET D'ORGANISATION DES ASTREINTES TECHNIQUES

Le Maire :

Je vous rappelle que l'astreinte se définit comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration.

L'intervention et, le cas échéant, le temps de trajet aller et retour entre le domicile et le lieu de travail sont considérés comme un temps de travail effectif.

Conformément au décret n° 2005-542 du 19 mai 2005, sont concernés les fonctionnaires (titulaires et stagiaires) et les agents non titulaires de droit public, à temps complet ou non complet.

On a délibéré en 2011 sur la mise en place des astreintes administratives. Il convient maintenant de mettre en place un système identique pour les agents de la filière technique et de mettre ainsi un terme au système actuel de rémunération par paiement forfaitaire d'heures supplémentaires.

En vertu de l'article 5 du décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001, il appartient à l'organe délibérant de déterminer, après avis du CTP, les cas dans lesquels il est possible de recourir à des astreintes, les modalités de leur organisation et la liste des emplois concernés.

Le CTP ayant rendu un avis favorable, il est proposé au Conseil municipal de :

- mettre en place un système d'astreinte pour les agents de la filière technique susceptibles d'être appelés, pour des nécessités de service, la nuit ou le week-end, pour une intervention d'urgence,
- prévoir que seuls les cadres d'emplois de la filière technique seront concernés, à savoir : les ingénieurs, les techniciens, les agents de maîtrise et les adjoints techniques,
- fixer les règles générales de recours et d'organisation des astreintes,
- rémunérer les astreintes selon les modalités prévues par les textes en vigueur,
- prévoir que les indemnités d'astreinte ne peuvent être accordées aux agents bénéficiant d'un logement concédé par nécessité absolue de service ou d'une nouvelle bonification indiciaire au titre de fonctions de responsabilité supérieure.

Le Maire donne la parole à M. RAYNAL :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne reviens pas sur le fond de cette délibération. Je dirais qu'il n'y a pas grand chose à en dire, si ce n'est qu'il s'agit véritablement de l'application des textes. Donc, ce n'est pas une délibération choquante. Loin s'en faut. Effectivement, elle fait écho à celle qui avait déjà été prise concernant la filière administrative. Donc, aujourd'hui, on continue à faire en sorte que le maximum de règles soit conforme entre la coutume et la loi. Là, il n'y a rien à dire.

Par contre, un paragraphe porte sur le paiement forfaitaire des heures supplémentaires. Cela me permettra de rebondir par rapport à quelque chose qui m'a fort étonné, non pas sur le fond mais sur la forme. J'en étais vraiment étonné de votre part, et de la sensibilité que vous représentez (vous et ceux qui sont autour de vous). Et j'ai été choqué de la tristesse, de l'inquiétude, parfois de la colère d'un certain nombre d'agents. Tout est explicable, tout peut se comprendre, à condition que cela soit et à condition qu'il y ait non pas des mesures brutales mais peut-être le temps de l'explication, pourquoi pas de la négociation. Il y a des instances. J'ai cru comprendre que le CTP s'était réuni le 16 octobre. Vous avez arrêté des mesures, notamment pour le non paiement des heures supplémentaires. Je pense que c'est depuis le 1^{er} octobre, voire peut-être même en amont, puisque, a priori, les agents ne savent pas si celles effectuées au mois de septembre leur seront payées ou pas. Il y a vraiment une incompréhension sur le terrain, entre la décision et la brutalité de cette décision. Je ne peux pas m'empêcher de penser que, derrière chaque feuille de paye, il y a d'abord un être humain (homme ou femme). Il y a une famille. Il y a un certain nombre de difficultés. Ce n'est pas à vous que je vais apprendre aujourd'hui que cela peut être compliqué lorsque l'on a de petits salaires, que les salaires de la fonction publique ne sont pas forcément les meilleurs par rapport à une certaine échelle de hiérarchie de salaires et qu'il y a vraiment des difficultés en cette période de rentrée scolaire, en cette période où les impôts arrivent bientôt. On connaît. On sait qu'à l'automne, on a toujours coutume de dire que c'est la période où les feuilles tombent. Mais il n'y a pas que les feuilles des arbres. Il y en a d'autres. Donc, il y a une vraie souffrance. Moi, tellement surpris, je vous interpelle ce soir car il y a le Conseil municipal, même si je suis un petit peu triste aussi de voir que beaucoup de nos collègues ne sont pas là. C'est une séance supplémentaire, certes. Mais c'est dommage car ils auraient été plus à m'entendre. Et j'aimerais bien vous rencontrer. Donc, je fais une demande de vous rencontrer en tant qu'élus de l'opposition pour que vous m'expliquiez (car, après tout, j'ai besoin de vous entendre) pour savoir ce que j'entends sur le terrain, ce qui m'est remonté, pour que l'on puisse faire la part des choses et que l'on puisse surtout rassurer. Cela me paraît hyper important qu'un certain nombre de salariés dans cette maison soient aujourd'hui rassurés.

Voilà ce que je voulais vous dire ce soir.

Le Maire :

En tous les cas, je vous félicite pour l'intérêt que vous portez à ce sujet, vraiment. C'est un sujet important. J'entends bien les inquiétudes que vous semblez exprimer. Je voudrais juste souligner qu'en 13 ans (à peu près) de présence dans l'opposition, je ne me suis jamais autorisé à envoyer un seul mail à l'ensemble des agents de cette collectivité territoriale. Vous, vous l'avez fait. Vous avez peut-être pensé que cela vous appartenait. Mais, en tous les cas, je ne me serais jamais autorisé à faire cela. Je trouve tout à fait légitime que vous posiez cette question dans cette assemblée. Dans votre mail envoyé aux agents, vous disiez que vous alliez poser cette question, les défendre. J'ai préparé une explication pour vous la donner. Je crois qu'il est important que l'on puisse donner des explications.

D'abord, il faut reconnaître et souligner qu'il y a une vraie cohérence politique dans votre intervention. Votre intérêt et votre préoccupation étaient opportunément exprimés uniquement à la suite d'une note administrative interne qui est relative à un rappel à la loi et à la réglementation sur l'usage des heures supplémentaires. Donc, si cette assemblée souhaite que son Maire ne respecte pas la législation de la république, il faut me l'écrire. Comme cela, quand je serai en prison, je penserai que c'est cette assemblée qui m'a permis de ne pas la respecter.

En plus, je dois quand même rappeler à vous-même et à cette assemblée quelques éléments un peu factuels (pour faire vite) qui marquent la cohérence de la politique de la majorité qui a succédé à celle que vous avez servie à d'éminentes fonctions et dont vous êtes aujourd'hui un tout aussi éminent dirigeant dans la minorité municipale.

Je vous rappelle que les notes administratives internes du 1^{er} et du 5 octobre 2012 auxquelles vous faites allusion complètent avantageusement, pour votre information, une note circonstanciée rappelant également à la loi et à règle que la DGA en charge de la Direction des Ressources Humaines m'avait rendue dès le premier tiers de notre mandat et consécutivement au rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui concernait essentiellement la gestion du mandat précédent, c'est-à-dire pas le nôtre mais celui de l'équipe qui nous avait précédés. Cette note administrative interne également, datée du 16 novembre 2009, faisait déjà un point sur les heures supplémentaires, comme son objet l'indiquait. Je vous en donnerai une copie, si vous le voulez. Vous ne l'avez peut-être pas eue mais il est important que vous l'ayez. Vous semblez visiblement ne pas l'avoir eue, contrairement aux dernières auxquelles vous faites référence, étant donné qu'elle n'a pas suscité de votre part le même émoi et intérêt de préoccupation en son temps lorsque cette note est sortie. Cette note soulignait, dès fin 2009, avec raison, quelques éléments de retour au droit commun qui devenait visiblement nécessaire, surtout après une gestion manquant de justice, de justesse, qui a duré près d'un quart de siècle. C'est-à-dire que les gens étaient habitués à un certain nombre de choses. Cette note, en s'appuyant sur le même rappel à la loi et à la règle, faisait ainsi état d'un régime indemnitaire figé qui, comme vous le savez (puisque vous étiez dans les sphères aux commandes), avait engendré quelques remarques quant au contrôle général des payes de la part de nos autorités de contrôle de légalité, notamment la Chambre Régionale des Comptes. Aujourd'hui, notre trésorier payeur qui surveille nos payes nous pose le même type de question.

Pour la parfaite information de cette assemblée et, par extension, du personnel de la collectivité que d'aucuns voudrait apeurer par des assertions pour le moins tronquées et trompeuses, je me permettrai de vous rappeler et d'assumer devant vous le rappel à la loi républicaine à laquelle je ne viendrai jamais à déroger, contrairement à certaines injonctions et sans préjudice à la force tranquille de mes convictions relatives à la justice sociale. Vous l'avez fait remarquer. Au regard de ma sensibilité, j'y suis très attaché.

Afin de rectifier quelques inexactitudes avancées malencontreusement ici ou là, je vais vous rappeler quelques dispositions auxquelles le législateur nous contraint depuis notamment le décret du 25 août 2000. Donc, ce n'est pas d'aujourd'hui. On est en 2012. La loi s'impose à tous, bien sûr. La collectivité aurait dû nécessairement engager dès cette date (2000) la juste conciliation de la réduction du temps de travail arrêtée par le législateur avec la réalisation conjointe du recours aux heures supplémentaires. Cette mise en cohérence des pratiques avec la loi devait d'ailleurs s'appuyer sur un cadre clair, à savoir le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 qui fixait à 25 heures les heures supplémentaires pouvant être effectuées chaque mois, rattachées aux 1.607 heures annuelles que chaque poste à temps plein doit normalement à son service et à la collectivité. Mais il est vrai que la Ville de Poissy avait, comme je l'ai déjà dit, omis d'engager cette conciliation en continuant une pratique de recours aux heures supplémentaires au détriment d'une règle claire de l'évolution des carrières et des salaires. En l'occurrence, lorsque nous sommes arrivés aux commandes de cette collectivité, nous avons constaté un régime indemnitaire figé depuis des décennies, où les avancements, c'est-à-dire les évolutions d'échelons, les promotions internes, les augmentations de salaires et les recours aux compléments de revenus, se pratiquaient au cas par cas. Mais, puisque je ne suis pas mal intentionné, je ne dirais pas discretionnairement à la tête du client. Cette situation a engendré une

véritable atteinte à la sécurité des parcours et exercice des métiers, en particulier en faisant dépendre les agents du recours qu'ils doivent avoir aux heures supplémentaires, et qui dépendent de l'organisation et de la décision de leur hiérarchie, pour s'assurer un revenu stable, avec un salaire qui a été pour une grande majorité du personnel particulièrement minoré dans son évolution. En d'autres termes, la pratique a été de figer, sauf pour certaines personnes, l'évolution de l'avancement indiciaire, donc du salaire stable, et de tenir les revenus par la dérive du recours aux heures supplémentaires, pour ne pas dire de la précarisation des revenus par l'usage des compensations à la limite de la justice, de la justesse et de la légalité. J'aurais pu me contenter de le déplorer puisqu'il s'agissait d'usages dont nous avons hérité d'une autre gestion mais aussi d'une autre direction, d'une autre pratique, d'une majorité municipale qui n'était pas la nôtre. Mais, tout cela, vous le connaissez. Donc, je n'ai pas voulu en faire état ici, dans cette assemblée, ni faire grand chose. Mais, en tous les cas, en tant que premier responsable de cette collectivité, je ne pouvais pas laisser en l'état, sans remettre en cause à la fois la conformité aux lois de la république et la sécurité des agents, en particulier quant à leurs conditions de travail et la fiabilité de leurs revenus. Je suis comme vous. Je pense effectivement qu'une personne qui a un salaire musclé, tout d'un coup, par des heures supplémentaires, se met socialement en difficulté par des achats, par un certain nombre de choses. Donc, j'ai commencé par demander à l'administration de résorber progressivement (c'est-à-dire pas d'un coup) certains avantages erratiques attribués à un peu moins d'une vingtaine de membre du personnel (il n'y en a que 20 - vous verrez après dans la liste combien on est - ce n'est pas beaucoup, 20) dont nous avons hérité et pour lesquels j'avais compris que la collectivité serait fustigée. Mais, y compris pour ceux-là, j'ai demandé que toutes les dispositions légales soient prises pour que les revenus des familles ne soient pas brutalement remis en cause. Effectivement, j'ai engagé comme étant prioritaires des réorganisations successives pour que la résorption des emplois précaires soit effective, y compris par l'intermédiaire de la judicieuse requalification des recours abusifs aux heures supplémentaires ou par le redéploiement interne des agents qui, d'un service à un autre, pouvaient être en surnombre ou en sous-effectif. A ce sujet, contrairement à certaines allégations, l'actuelle majorité n'a pas versé dans une miraculeuse course à l'embauche. J'ai lu un article aujourd'hui. Je crois que les chiffres avancés par certains évalueraient cette frénésie à près de 200 nouvelles embauches. C'est énorme. Pour un élu de la république, aller dans la presse raconter cela ... Cela interroge. Il y a le bilan social de 2007, fait sous l'ancienne municipalité. Je ne peux pas douter de sa sincérité. Il fait état de 640 emplois permanents. Le même bilan social de 2012 recense à son tour 700 emplois permanents. Sauf à ne pas maîtriser l'arithmétique, je ne vois pas d'où viennent les 200 emplois auxquels certains font référence, même si j'aurais bien aimé disposer des moyens pour contribuer à la réduction du chômage dans notre belle cité. Mais, toujours à propos de la résorption des emplois précaires, je tiens à souligner que l'essentiel des nouveaux emplois permanents touchent, d'une part, à l'intégration d'agents, notamment des aides au maintien à domicile, en l'occurrence 15 agents, et, d'autre part, à la municipalisation de certaines associations pointées du doigt par la Cour Régionale des Comptes quant à une certaine forme de gestion de fait dont elles pouvaient être accusées. Donc, on a inclus dans les 40 à peu près au moins une trentaine de personnes qui étaient déjà payées par subvention ou autres. Pour compléter et consolider la démarche engagée, j'ai effectivement demandé à notre nouveau Directeur Général des Services et au Directeur des Ressources Humaines qui vient d'arriver de poursuivre cette harmonisation, cette régularisation et surtout cette stabilisation des conditions de travail de celles et ceux qui œuvrent chaque jour au bon fonctionnement du service public communal. Et, cela, je l'assume résolument. J'assume également ce qu'un certain hebdomadaire a intitulé (je cite) : « Heures supplémentaires - la Ville fait le ménage ». Il n'y a pas de ménage. L'administration communale dispose de mon entier soutien pour faire justement un bon ménage dans toutes les pratiques poussiéreuses qui pourraient mettre la Ville en dehors de la légalité et le personnel de la commune dans une

situation précaire ou à un avenir insécurisé, notamment vis-à-vis du contrôle général des payes. Que peut-on entendre là-dessous ? Si, demain, la Cour Régionale des Comptes revenait, elle pourrait demander à tous ces agents de rembourser les heures supplémentaires qu'elles ont eu en trop. Alors, cela les mettrait encore eux-mêmes en grande difficulté. L'administration communale dispose aussi de mon entier soutien pour faire un bon ménage dans tous les avantages également poussiéreux assimilables à des revenus complémentaires et qui se sont cumulés avec les dispositions indemnitaires prévues pour stabiliser les rémunérations, y compris contre certains usages abusifs des heures supplémentaires. Et, bien sûr, l'administration communale dispose encore de tout mon soutien pour continuer à redresser les finances et l'organisation de cette ville pour que le service public réponde toujours mieux aux attentes des familles pisciacaises et que les engagements pris devant nos concitoyens soient honorés comme il se doit. Mes chers collègues, l'administration dispose de mon entière approbation quand elle aspire à imprimer la justice sociale et quand elle applique la justice tout court dans le fonctionnement de notre service public. La note qui a été faite et donnée à l'ensemble des agents était bien pour ramener le droit, la loi, uniquement, et rappeler à chaque agent qu'il peut atteindre les 25 heures supplémentaires mais pas plus. Ce n'est pas plus dramatique que cela. Et cela ne touche pas l'ensemble des agents. Vous avez vu les mécontents. Mais je peux vous dire qu'aujourd'hui, je rencontre les contents. Et ceux-là sont très contents que, enfin, une justice se mette en place dans la gestion commune. Je ne vous citerai pas le nombre incalculable de signatures que j'ai été dans l'obligation de faire pour permettre à des agents de récupérer les droits qu'ils avaient (changement d'indice et autres), qu'ils n'avaient pas depuis plusieurs années. Cela ne pouvait être rentré dans notre logiciel car cela n'avait pas été fait. Donc, il faut déjà les remettre à ce niveau-là. Ceux-là sont très contents de voir sur leur fiche de salaire une augmentation qui, bien sûr, dans la fonction publique territoriale, n'est pas extraordinaire. Mais, en tous les cas, cela prend en compte les années de services qu'ils ont passé ailleurs ou dans cette ville depuis le début de leur carrière.

Pour terminer, je tiens juste à déplorer vraiment un usage par des personnes non habilitées de l'incursion directe dans les outils de l'administration pour interpellier, voire manœuvrer politiquement les services. Je crois que ce n'est pas une bonne chose. On est dans une situation économique un peu difficile. Je crois que prendre les agents en otage (ce que je ne fais jamais, ni dans cette assemblée, ni autre) est à mon avis une erreur. Cela s'apparente quand même à des pratiques qui ne devraient pas avoir cours, à mon avis, dans notre république et notre démocratie. Vraiment, si vous voulez interpellier le chef de l'administration que je suis, vous le faites comme aujourd'hui. Ce n'est pas un problème dans cette assemblée qui est qualifiée. Vous le faites même devant l'opinion publique. Vous avez le droit de raconter. Mais personne ne peut prendre les agents en otage au regard de nos légitimes divergences. Personne ne doit les prendre en otage. La prochaine fois, si vous avez vraiment des questions, au lieu d'inonder la presse ou les agents de cette collectivité, venez me voir. Je vous aurais donné la même explication. Cela nous aurait d'abord fait gagner du temps. Mais, en même temps, je suis content que vous m'ayez posé la question car cela me permet, par rapport à la presse qui a plutôt tendance à raconter parfois n'importe quoi, de pouvoir raconter la vérité. La réalité est que cela ne touche qu'une vingtaine d'agents en difficulté. D'autres ne touchaient jamais d'heures supplémentaires. Quand des agents font parfois 30 heures supplémentaires dans un service et que d'autres, à côté, font le même travail mais n'en font que 2 ... Je trouve que cela n'est pas la justice sociale. Il faut ramener tout le monde à une juste pratique des heures supplémentaires. Ce n'est pas plus compliqué que cela.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Monsieur le Maire, merci de me redonner la parole. Il y a plusieurs petites choses que je voudrais à mon tour porter dans ce débat.

La première est sans doute que le propre de l'opposition est de rencontrer des gens qui sont plutôt mécontents que contents. Vous avez tendance à toujours revenir dans le passé et à faire un rappel au passé. Lorsque vous étiez à notre place, je me souviens que c'étaient plutôt des mécontents que vous rencontriez dans la ville et peut-être dans le personnel.

Deuxième chose. Et j'ai commencé mon intervention comme cela. Et je le redis solennellement. Et je vous ai expliqué pourquoi. 1 : je ne prends pas le personnel en otage car ce n'est pas ma méthode. 2 : l'administration doit être en accord avec la légalité. Je le comprends. J'ai été pendant 4 ans au Conseil Général en responsabilité du personnel. Je me souviens de ce que sont les négociations sur les RTT. Je me souviens de ce que sont les discussions dans les CAP ou les CTP. Je me souviens de tout ce dialogue social. Cela a son importance et cela me paraît complètement logique. Je ne mets pas en cause cela. Et je ne veux pas faire de ce sujet une polémique (ce n'est pas ma méthode) ni de l'amalgame. Si, dès novembre 2009, vous avez été alerté pour faire des choses différemment, il fallait le faire. Ne dites pas que c'est la Chambre Régionale des Comptes. J'ai relu le compte rendu des conclusions que vous nous avez données. La Chambre Régionale des Comptes a rendu ses conclusions en 2011. Vous me parlez d'une note de 2009. Donc, s'il y avait des choses à faire, il fallait les faire. Qu'il faille les faire, je le comprends. Cela, je ne le remettrai jamais en cause. La seule chose qui m'a étonné, de tous les témoignages que j'ai pu avoir (je ne suis pas allé les chercher), c'était simplement la brutalité. Aujourd'hui, ensuite en tant qu'élu, et, là, au-delà du personnel, je me suis posé des questions. Pourquoi si vite et pourquoi maintenant ? De 2009 à aujourd'hui ... Après tout, cela fait 5 ans que vous êtes au pouvoir. Vous pouviez effectivement lisser les choses. Que des agents aient aujourd'hui des difficultés à titre personnel ... Sans doute. Donc, il faut en tenir compte. Puis il y a des problèmes d'organisation. Je ne regrette pas de vous avoir posé cette question ce soir et que cela se fasse ici. La longueur de votre intervention ... Si votre intervention a été aussi longue devant le CTP, bravo. Il faut que le personnel ait connaissance de votre intervention et de toutes vos explications. Je ne suis pas persuadé que tout le personnel ait cette explication. Voilà. C'est la question que je pose. Je m'en suis posé d'autres après. Si c'est si vite et si c'est maintenant, c'est peut-être qu'il y a des difficultés d'ordre financier. C'est peut-être qu'il est plus facile effectivement de « couper le robinet » des heures supplémentaires. Il y a des services où c'est compliqué. La loi, les 25 heures supplémentaires, c'est bien. Mais cela nécessite un vrai travail d'organisation. Quelle va être la nouvelle organisation du travail ? Les services le savent-ils (au niveau de la police municipale, au niveau de la voirie, au niveau des espaces verts, de tous ceux qui ont l'habitude de travailler plutôt le dimanche, plutôt en soirée) ? Tout cela a-t-il été dit ? Je n'en suis pas persuadé. Je souhaite que cela soit, par rapport à la longueur de votre réponse. Je dis : « pas d'amalgame » car les dates sont là. La Cour Régionale des Comptes, c'était en 2011. Ce n'était pas en 2009. Quand on parle de régime indemnitaire ... Ce ne sont pas des heures supplémentaires. Ce sont deux choses différentes. S'il fallait relisser le régime indemnitaire ... Pourquoi pas ? Cela se fait. Cela s'explique. Pourquoi réunir le CTP le 16 octobre alors que la circulaire date d'avant ? Je ne connais pas la circulaire. En tant qu'élu de l'opposition, je n'ai pas accès à ce genre de document. Je ne l'ai pas demandée. Si vous me la communiquez, c'est bien. Je sais que, en tant que Conseiller municipal, je peux la demander. Je la demanderai. Comme cela, j'aurai des éclaircissements. Mais je ne comprends pas tout. J'aurais préféré, venant de vous, que cela soit des réunions de concertation avec les représentants syndicaux, à travers le CTP, pour expliquer ce qui allait se passer. Après, on produit une note

et on acte effectivement ce que l'on a discuté. Voilà. Autant d'étonnement. Mais je suis ravi de votre réponse. Je ne me permets pas de donner un conseil mais une idée. Diffusez-la, par tous les moyens que vous voulez, à l'ensemble du personnel, à l'ensemble des chefs de service.

Le Maire :

Une première explication : quand je vous parle de la Chambre Régionale des Comptes, ce n'est pas celle de 2011. C'est celle d'avant. Et rien n'avait été fait. Il y a cela. Il y a le conservatoire. Il y a plein de choses. On peut polémiquer sur ces choses-là. Pendant mes années de conseiller d'opposition, je n'ai pas vu beaucoup de syndicats. Nous, nous en avons un. Et nous l'avons rencontré. Et nous lui avons expliqué. Et nous avons dialogué. Et le syndicat, en l'occurrence, a tout à fait compris l'explication qu'on lui a donnée (celle que je vous ai donnée ce soir). Vous n'avez pas dû rencontrer effectivement les mêmes. Je peux vous dire qu'un certain nombre d'agents municipaux sont aujourd'hui très contents de cette situation qui remet tous les agents dans du droit. Voilà. C'est une chose. Après, il y a des cas particuliers, des histoires particulières, des privilèges particuliers, sur lesquels c'est toujours difficile. Mon Directeur Général des Services qui vient d'arriver prend la mesure de cette maison. Il a déjà rencontré beaucoup de monde pour expliquer, pour faire de la pédagogie. Ceux qui résistent ... On est dans une instance politique. On va quand même continuer la politique. Il y a aussi des gens qui résistent par intérêt. Nous sommes à quelques mois d'élections. Ils veulent peut-être bien se faire voir par les autres. Tout cela ... Ce sont des jeux. Je crois que l'on a intérêt à rester serein. La seule chose qui me tienne à cœur, vraiment, profondément, c'est la loi républicaine. La loi républicaine ... Que je reste ou que je quitte cette mairie un jour, je souhaite qu'il y ait la loi républicaine pour que chaque agent ait de la promotion, de la formation, et qu'ils aient en plus le droit de faire les heures supplémentaires normales. Pour tout individu de France et de Navarre, le nombre est de 25 heures. Pas plus. On ne va pas créer des heures supplémentaires pour en créer. J'irai même plus loin. Monsieur DEBUS n'est pas là. C'est dommage. Mais j'ai fait un certain nombre d'études dans certains services ici. J'ai travaillé quand même depuis toutes ces années. Je me suis rendu compte que l'on régulaient les heures supplémentaires dans un certain nombre de services. Cela signifie que si l'on tenait compte de la loi, on pourrait peut-être embaucher quelques agents de plus. Cela pourrait aussi créer des emplois, dans un budget maîtrisé. Ne vous inquiétez pas. Le budget de la Ville de Poissy va très bien. On ne va pas déposer le bilan. On va bientôt rentrer dans le débat de la préparation budgétaire. Vous verrez que l'on est en très bonne santé. On a plein de projets que l'on va pouvoir réaliser malgré le retrait de l'Etat pendant toutes ces années et malgré toutes les discussions qu'il y a actuellement sur les collectivités territoriales. Donc, vraiment, j'ai beaucoup de respect pour l'ensemble des agents de cette commune mais je veux uniquement les remettre dans le droit. Quand ils seront dans le droit, ils pourront au moins me remercier car on ne les amène pas dans une voie où cela peut les mettre en difficulté. Certains (je le sais) ont acheté par exemple leur maison avec les heures supplémentaires et, cela, ce n'est pas une très bonne chose car ce n'est pas la réalité. Aujourd'hui, c'est moi que le fait. Demain, cela peut être quelqu'un d'autre. Mais cela sera fait automatiquement car le conseiller de la paye et de la trésorerie arrêtera un jour de toute façon de payer les heures supplémentaires. Aujourd'hui, je l'assume. Demain, il pourrait l'assumer. Et, là, ce sera encore plus brutal car les heures supplémentaires faites ne seront pas payées.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 10 abstentions :
M. LETELLIER M. MARIETTE Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE
M. BLOCH M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER
Melle EL MASAUDI.**

9°/ EXERCICE 2012 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire :

On en parlait. Vous aurez le nombre de salariés. Vous allez pouvoir absolument tout vérifier.

A la suite du contrôle de la CRC et dans un souci de régularisation, un premier toilettage du tableau des effectifs a été fait en septembre 2011. Il s'agit là du deuxième.

L'appellation « poste budgété » est source de confusion puisque le budget de la collectivité ne prend pas réellement en compte ces postes inscrits à l'effectif mais non pourvus. Il y a donc un grand décalage que l'on essaye un peu de réguler. En conséquence, il est proposé que soient supprimés du tableau des effectifs les postes restés vacants hormis 32 pour les avancements de grade, les promotions internes, les recrutements en cours et les besoins des services.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 10 abstentions :
M. LETELLIER M. MARIETTE Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE
M. BLOCH M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER
Melle EL MASAUDI.**

10°/ AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA MISE EN COMPTABILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) DE POISSY DANS LE CADRE DU PROJET DE PROLONGEMENT DU RER E EOLE A L'OUEST

Le Maire donne la parole à **M. HEDRICH :**

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit en effet pour le Conseil municipal de donner son avis sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (le P.L.U. de Poissy) dans le cadre du projet du RER E EOLE.

Le projet consiste à prolonger le RER E vers l'ouest de Paris (de la gare Saint-Lazare Haussmann vers la gare de Mantes en passant par la Défense et bien sûr Poissy).

Dans ce cadre, il est prévu des travaux d'aménagement dans et à proximité de la gare de Poissy qui consistent en la création d'un itinéraire permettant le report du RER E sur une voie avec un quai de 25 mètres de long, l'aménagement d'une nouvelle voie permettant de séparer les flux du RER E et du RER A, le redécoupage des zones d'espace des trains permettant la fluidité du trafic ferroviaire, la création d'ouvrage d'art comme des murs de soutènement, un poste d'aiguillage informatisé et l'élargissement d'un pont.

Pour mener à bien ce projet, l'Etat a décidé de lancer conjointement une déclaration d'utilité publique (D.U.P.) et une mise en compatibilité de l'ensemble des documents d'urbanisme des communes concernées.

A cet effet, une première réunion d'examen conjoint de l'Etat, avec l'ensemble des collectivités territoriales concernées, a eu lieu le 16 décembre 2011. Ensuite, une enquête publique conjointe concernant la D.U.P. et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme s'est déroulée sur l'ensemble des communes (dont Poissy) du 16 janvier 2012 au 18 février 2012.

Sur la partie mise en compatibilité du P.L.U. de Poissy, aucune personne n'a porté mention circonstanciée sur le registre d'enquête. En conséquence, la commission d'enquête a émis un avis favorable le 30 mai 2012.

La mise en compatibilité du P.L.U. de la Ville de Poissy porte sur 3 points.

Il s'agit d'abord de modifier le règlement des articles UI2 et UA2 du P.L.U. sur les types d'occupation ou d'utilisation des sols afin d'autoriser les constructions et travaux d'infrastructures ferroviaires d'intérêt public et leurs ouvrages annexes, les affouillements et les exhaussements du sol liés aux constructions et aux travaux d'infrastructures ferroviaires.

Par ailleurs, à l'article UA 11 sur l'aspect extérieur des constructions, les règles concernant les clôtures ne seront plus appliquées lors de l'implantation des constructions, installations, ouvrages techniques et aménagements nécessaires au fonctionnement de services publics ou d'intérêt collectif.

Le deuxième point consiste en la création de deux emplacements réservés. Le premier sur une vingtaine de parcelles appartenant à des particuliers, situées cours du 14 juillet, constituées d'une bande de 2 à 3 mètres de large, pour une surface totale de 646 m². Le second emplacement réservé se trouve sur le site de production de PSA pour une surface de 4.046 m².

Enfin, il y a un ajout dans le rapport de présentation du P.L.U. décrivant succinctement le projet.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable sur cette mise en compatibilité du P.L.U.

Je vous remercie.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Juste une petite précision. On ne remet pas en cause tout ce dossier et cette présentation qui vient d'être faite. De toute façon, l'enquête publique a eu lieu. On connaît les résultats et l'avis favorable du commissaire enquêteur. C'est plus un vœu. Et, là, je m'adresse aussi à vous, Monsieur le Maire, car, aujourd'hui, je ne doute pas de votre influence forte par rapport aux autorités, qu'elles soient régionales ou nationales, pour que l'on fasse plus qu'en parler. Il faut passer à l'acte. J'ai cru comprendre, là aussi, d'après mes informations (mais elles sont peut-être mauvaises) qu'EOLE s'arrête pour l'instant à la Défense. On verra après. Mais on ne sait pas quand. Le prolongement jusqu'à Mantes n'est vraiment pas remis en cause mais décalé dans le temps, comme d'autres projets d'ailleurs qui nous concernent directement (telle que la ligne à grande vitesse pour la Normandie). Quelque part, l'un va avec l'autre puisque nous savons tous que c'est grâce à cette ligne à grande vitesse que la SNCF pourrait faire passer sur ses sillons nouvellement construits par RFF les trains grandes lignes qui vont à Cherbourg, au Havre, etc ... pour que l'on puisse dégager des créneaux, du temps de passage, soit pour EOLE, soit pour le RER A, soit pour les trains qui iront à Saint-Lazare. Si on ne le fait pas et si EOLE se faisait jusqu'à Mantes, ce sera au détriment du RER A ou au détriment des trains qui vont à Saint-Lazare car les trois ne pourront pas passer au même endroit. Donc, il y a les vraies réalités. Je trouve très bien que nous prenions acte en octobre 2012 de l'avis favorable des communes (parce qu'il n'y a pas que Poissy qui se prononce). C'est sans doute l'une des raisons pour lesquelles nous sommes réunis ce soir. Il y a peut-être des délais à respecter pour envoyer les documents et que tout le monde soit dans la plaque. Je veux bien que l'on se précipite un petit

peu. Il n'est pas grave qu'il y ait un Conseil supplémentaire pour un dossier aussi important. Quand on me dit qu'EOLE n'aura pas lieu avant 2030 ... Là, cela me fait moins rire. Demain, on aura encore des réunions justement au Conseil Général avec des gens de Paris Métropole et du Grand Paris pour que l'on voit où l'on va exactement et quand. C'est important. Donc, c'est un vœu que nous émettons. Je compte sur les influences puissantes de Monsieur le Maire par rapport aux autorités (je le répète) régionales et nationales.

Le Maire :

Vous avez tout à fait raison. Mais j'ai choisi autre chose. J'ai mangé hier soir avec Monsieur PEPY et j'ai discuté longuement avec lui. Il y a effectivement plusieurs choses au niveau d'EOLE. Il y a d'abord des réalités financières. Il y a aussi d'autres types de réalités. C'est l'aménagement des gares. Pour Poissy, j'avais proposé qu'EOLE puisse profiter des quais de la gare TALBOT (anciennement) et que l'on puisse installer une deuxième gare. Cela permettrait aussi d'alléger la circulation. Il en a pris note. Il est vrai que la SNCF est vraiment en train de réfléchir sur la manière d'organiser les gares et, en même temps, bien sûr, sur les trains, les RER, les voies nécessaires pour tout cela. L'une des problématiques de la Ville de Poissy est que sa gare n'est pas saturée mais petite. Lorsque l'on continue en allant vers Mantes, c'est encore compliqué. Monsieur PEPY a bien entendu et bien écouté ce que j'ai dit. On est aussi en lien avec la Région, avec le STIF. Si EOLE venait à passer demain, ce serait un bienfait pour nos concitoyens. Là, on peut tous être d'accord. Maintenant, il y a aussi des problèmes de réalité. J'ai écouté beaucoup de débats, par exemple sur le canal Seine Rhône. Il était normalement supprimé. Le ministre dit aujourd'hui qu'il n'est pas du tout supprimé et qu'il est toujours à l'étude. Donc, on est toujours collectivement dans l'obligation de faire très attention.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

11°/ AUTORISATION DE DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA MAISON DE L'ENFANCE SITUÉE 13, AVENUE DU BON ROI SAINT-LOUIS

Le Maire donne la parole à **Mme METZGER :**

Merci, Monsieur le Maire.

Afin de respecter les prescriptions formulées lors du dernier contrôle de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports à la Maison de l'Enfance, il est nécessaire de créer sept sanitaires supplémentaires, dont un pour personnes à mobilité réduite, et de créer un vestiaire supplémentaire. Donc, le petit patio sera transformé en mettant une verrière en aluminium pour le fermer et en procédant à la mise en conformité dans le cadre des règles d'incendie. Il faut aussi créer deux rampes pour permettre l'accueil des personnes à mobilité réduite à la Maison de l'Enfance.

Les montants des travaux ont déjà été inscrits au budget de 2012 et votés dans cette assemblée.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de permis de construire avec autorisation de travaux afférent à ce projet.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

12°/ DEPENSES AFFERENTES AU FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION DES COLLECTIVITES LOCALES DE LA CONFLUENCE SEINE-ET-OISE (CSO)

Le Maire :

Je vous rappelle que nous avons voté dans cette assemblée notre adhésion à l'association des Collectivités Locales de la Confluence Seine et Oise.

Cette association a produit, grâce à l'argent de notre ami LEFEBVRE de Cergy-Pontoise, un document pour pouvoir entrer dans le Grand Paris.

Nous avons encore beaucoup de choses à traiter, entre autres d'assurer la maîtrise d'ouvrage pour une étude de définition de la stratégie économique de la Confluence Seine et Oise, de faciliter l'approbation citoyenne de la Confluence Seine et Oise en développant une dimension « Événementielle » (soutien à l'opération des CAUE des Yvelines et du Val d'Oise), et de poursuivre la promotion du territoire. Pour cela, nous n'avons pas besoin d'une somme énorme. Je sais bien, Monsieur MONNIER, ce que vous allez me dire après, mais nous n'en avons pas besoin.

Par contre, on a décidé une somme modeste de 0,35 euro par habitant (c'est vraiment très modeste) au regard des dépenses prévisionnelles liées à la mise en œuvre de la stratégie de cette association.

Cette association permet à l'ensemble des collectivités (les Deux Rives, la future PAC, Cergy-Pontoise) de porter notre projet de territoire, avec de la concertation, dans le Grand Paris, pour ne pas être oublié dans un certain nombre de grandes instances. Je trouve cela intéressant pour Poissy.

Le Maire donne la parole à M. MONNIER :

Merci, Monsieur le Maire.

Une commission d'urbanisme s'est tenue le 22 octobre. Plusieurs questions et interrogations se sont posées.

Il nous a été dit qu'une étude allait être menée sans autres explications. De quelle étude s'agit-il ? Quel en sera le cahier des charges ? Il paraît qu'il n'est pas encore fait.

Une étude a déjà été faite. On ne sait pas s'il y a eu un rapport. S'agit-il d'un complément à celle-ci ou d'une nouvelle étude ? J'avoue qu'il n'y avait pas d'explication.

Lors de la discussion du mois de février sur la création de cette association, il me semble vous avoir entendu dire que cette adhésion ne coûterait pas un centime à la Ville de Poissy. Je crois avoir une bonne mémoire. Voilà qu'aujourd'hui, on nous demande 13.000 euros (vous me direz qu'il y a bien d'autres gaspillages à côté qui font que ...) alors que vous nous aviez dit que cela ne nous coûterait rien. A quoi correspondent ces 13.000 euros ? S'agit-il d'une cotisation annuelle ? Sont-ils ponctuels pour cette association, pour cette étude ? On n'a pas eu de réponse.

Dernière question. Lors de la séance du 8 février, vous nous aviez dit que la position de la Ville de Saint-Germain devait être examinée. Cela a-t-il été fait ? Je ne le sais pas.

Le groupe UPP s'était abstenu lors de la création de l'association.

Vu les incertitudes et le flou des explications, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.

Je vous remercie.

Le Maire :

Les villes de la Confluence ont accepté que la Ville de Saint-Germain y soit associée (et non pas qu'elle en fasse partie).

M. MONNIER :

La Ville de Saint-Germain a-t-elle accepté ?

Le Maire :

La Ville de Saint-Germain a accepté.

M. MONNIER :

D'après le compte rendu ...

Le Maire :

Vous n'avez pas les mêmes informations que les miennes.

M. MONNIER :

Non. Ce n'est pas cela, Monsieur le Maire. Dans le dernier compte rendu ...

Le Maire :

En tous les cas, j'ai ces informations de la préfecture. Mais on verra par la suite si cela avance différemment.

Je vous ai dit que cela ne coûterait rien à la Ville. C'est vrai. Mais l'on s'est mis à travailler depuis. Il y a le port d'Achères. Il y a EOLES dont on a parlé. Beaucoup de choses rentrent en ligne de compte. L'association des Collectivités Locales de la Confluence Seine et Oise a besoin de travailler, d'avoir des études sur le développement économique ou autre, et aussi de promouvoir. Il est bien d'adhérer à une association. Mais, si elle n'informe pas nos concitoyens, si elle ne fait pas tout son travail, cela n'a pas de sens. C'est comme cela que l'on a décidé (pendant les vacances - je crois que c'était au mois de juillet) de cette somme symbolique de 0,35 euro, au moins pour que la communauté de l'agglomération de Cergy-Pontoise ne soit pas la seule à payer toutes les études. Jusqu'à présent, c'est elle qui payait.

M. MONNIER :

De nombreux organismes s'occupent déjà de cela. Cela nous surprend. On crée encore une structure supplémentaire. Au départ, c'était pour une discussion, histoire de vous rencontrer. C'était bien. Mais, là, on s'aperçoit qu'il s'agit de 13.000 euros.

Le Maire :

Quels sont les organismes ?

M. MONNIER :

Tous les organismes du Département et de l'Etat. Ils sont nombreux à s'occuper de tout cela.

Le Maire :

Oui. Il y a l'O.I.N., par exemple. Qu'est-ce que l'O.I.N. a fait dans notre secteur depuis qu'elle est créée ?

Le Maire donne la parole à **M. HEDRICH :**

La Ville de Poissy fait partie de l'O.I.N., complètement. Par contre, il y a des périmètres juridiques sur lesquels l'Etat intervient. Mais toutes les villes de l'O.I.N. n'ont pas forcément un périmètre juridique sur leur territoire.

Le Maire :

Pour aller plus loin, l'association des Collectivités Locales de la Confluence Seine et Oise a un peu été créée par l'O.I.N., favorisée par l'O.I.N., par le Grand Paris, par tout ce que fait l'Etat. On nous a aidé.

Depuis 4 ans et demi, lorsque je vais en réunion à l'EPAMSA, je vote surtout des choses pour rembourser, pour payer les études, les réalisations sur Mantes-la-Jolie et non pas de ce côté-là. Nous l'avons fait parce que nous sommes des républicains solidaires. Mais la réalité est qu'un jour, cette partie de la vallée de la Seine devra, à mon avis, être fondamentalement prise en compte. Il serait dommage de continuer à faire des études que pour certains et pas pour notre secteur.

Le Maire donne la parole à **M. MARIETTE :**

A l'origine, j'avais prévu de m'abstenir. Et, en fait, en écoutant le débat qu'il y a eu ce soir ... On m'a toujours dit : « Gouverner, c'est prévoir ». Moi, je passe mon temps à prévoir des choses. En février, on a parlé de cette confluence Seine et Oise. Comment pouvez-vous dire que le port d'Achères n'était pas prévu. C'était évident. Tout le monde le savait. Tout le monde savait qu'il y aurait de l'argent à apporter. Vous nous aviez dit que cela ne coûterait rien à la Ville. Aujourd'hui, non seulement l'on voit que cela coûte (c'est presque normal) mais le fait de dire que ce n'était pas prévu et que, finalement, ça l'est ... Là, je crois que c'est un petit peu trop. Donc, moi, à titre personnel, je voterai contre.

Le Maire :

Monsieur MARIETTE, je respecte votre vote. Je vous donnerai juste un conseil. Venez me voir. Venez préparer avec moi le prochain Conseil municipal. Je vous expliquerai les tenants et les aboutissants. Cette somme n'a rien à voir avec le port d'Achères, rien à voir avec tout cela. Elle a un rapport avec trois intercommunalités qui se réunissent ensemble pour penser le territoire. Vous pouvez être contre, vous abstenir ... Des villes ont l'intelligence de se mettre autour de la table pour réfléchir à leur aménagement. C'est tellement rare, tellement difficile et tellement compliqué que c'est quand même une très bonne chose. Après, quand je dis que cela ne pouvait pas être prévu totalement ... Quand on a des partenaires et que l'on travaille avec eux ... Ils ont aussi des exigences. Ils ont des discussions. Je peux vous dire par exemple que la somme proposée était beaucoup plus élevée et que je l'ai fait baisser. Je ne vais pas ici me mettre en avant non plus car l'on va y passer éternellement du temps. Voilà. C'est tout ce que je voulais vous dire. Bonsoir et bonne soirée.

Le Maire donne la parole à **M. MARIETTE :**

Juste très rapidement pour vous répondre. Comme je l'ai dit tout à l'heure, je veux bien travailler avec vous. Je ne suis plus invité aux réunions du groupe majoritaire, etc ... C'est un vieux débat. Moi, je vous dis que j'ai changé d'avis en fonction du débat qu'il y a eu ce soir. Voilà. On reprendra les mots qu'il y avait dans le compte rendu et vous verrez que ce qui a été dit a été dit.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 9 abstentions :
M. LETELLIER Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH
M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAOUDI, et 1 voix
contre : M. MARIETTE.**